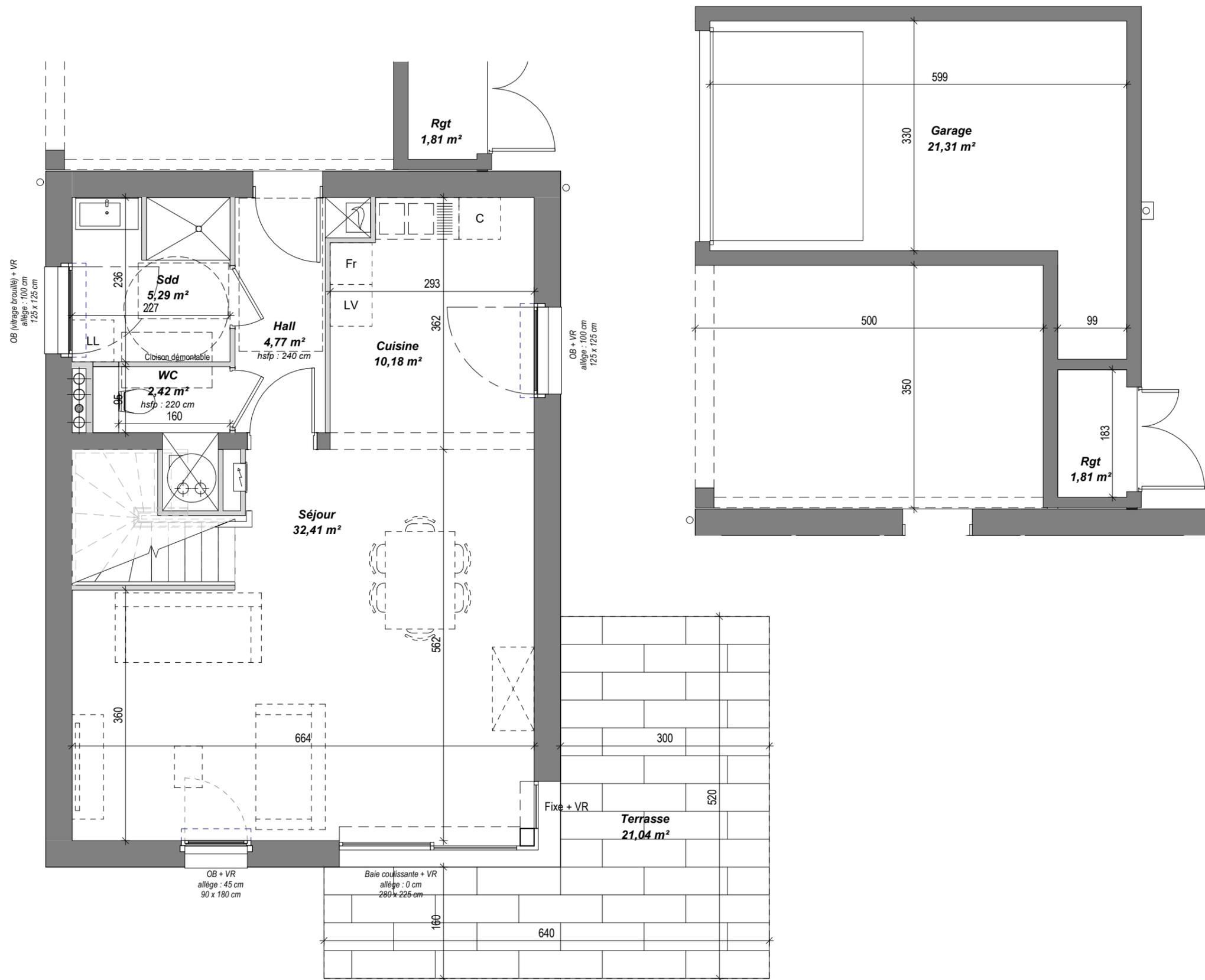


## Maison 17

Rez-de-chaussée

Type : 5



Désignation	Surface
Séjour	32,41 m <sup>2</sup>
Cuisine	10,18 m <sup>2</sup>
Sdd	5,29 m <sup>2</sup>
Hall	4,77 m <sup>2</sup>
WC	2,42 m <sup>2</sup>
Chambre 1	11,03 m <sup>2</sup>
Chambre 2	10,45 m <sup>2</sup>
Chambre 3	10,34 m <sup>2</sup>
Chambre 4	9,80 m <sup>2</sup>
SdB	6,85 m <sup>2</sup>
Palier	5,13 m <sup>2</sup>
WC	1,19 m <sup>2</sup>

**Surface Habitable** 109,86 m<sup>2</sup>

Terrasse 21,04 m<sup>2</sup>

Garage 21,31 m<sup>2</sup>

Rgt 1,81 m<sup>2</sup>

**Surface Parcelle** 259,68 m<sup>2</sup>



Hauteur sous dalle (rez-de-chaussée) : 2,66 m  
Hauteur sous plafond (étage) : 2,50 m

### Légende

OB : Oscillo-Battant  
PF : Porte Fenêtre  
[ ] : Volets Roulants  
Bth : Ballon thermodynamique

C : Cuisson  
LV : Lave vaisselle  
LL : Lave linge  
Fr : Réfrigérateur

[ ] : Soffite / faux plafond

Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités techniques et réglementaires (sous réserve des remarques des services instructeurs dans le cadre du permis de construire). et des tolérances d'exécutions tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements. Les équipements sont positionnés à titre indicatif (en pointillés), les cuisines ne sont pas fournies.

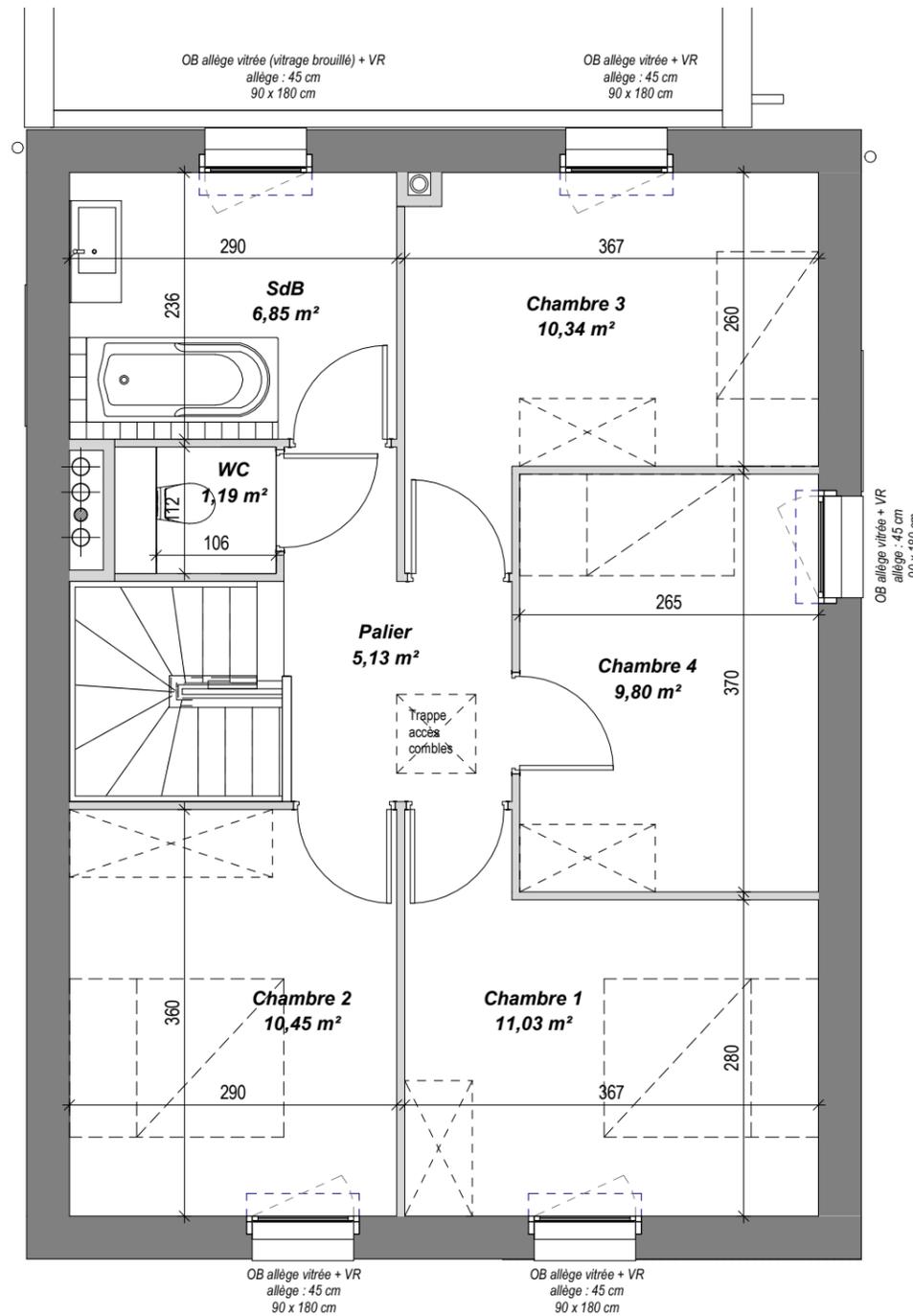
0 1 2 3m



## Maison 17

Etage

Type : 5



Désignation	Surface
Séjour	32,41 m <sup>2</sup>
Cuisine	10,18 m <sup>2</sup>
Sdd	5,29 m <sup>2</sup>
Hall	4,77 m <sup>2</sup>
WC	2,42 m <sup>2</sup>
Chambre 1	11,03 m <sup>2</sup>
Chambre 2	10,45 m <sup>2</sup>
Chambre 3	10,34 m <sup>2</sup>
Chambre 4	9,80 m <sup>2</sup>
SdB	6,85 m <sup>2</sup>
Palier	5,13 m <sup>2</sup>
WC	1,19 m <sup>2</sup>

**Surface Habitable** 109,86 m<sup>2</sup>

Terrasse 21,04 m<sup>2</sup>

Garage 21,31 m<sup>2</sup>

Rgt 1,81 m<sup>2</sup>

**Surface Parcelle** 259,68 m<sup>2</sup>

Hauteur sous dalle (rez-de-chaussée) : 2,66 m  
Hauteur sous plafond (étage) : 2,50 m

### Légende

OB : Oscillo-Battant  
PF : Porte Fenêtre  
[ ] : Volets Roulants  
Bth : Ballon thermodynamique

C : Cuisson  
LV : Lave vaisselle  
LL : Lave linge  
Fr : Réfrigérateur

[ ] : Soffite / faux plafond

Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités techniques et réglementaires (sous réserve des remarques des services instructeurs dans le cadre du permis de construire). et des tolérances d'exécutions tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements. Les équipements sont positionnés à titre indicatif (en pointillés), les cuisines ne sont pas fournies.



MAI 2020